

TAUX DE REVENU COURANTS

Glossaire

OPTION DE REVENU

Une vie – homme et une vie – femme

Cette option procure un revenu garanti qui repose sur la tête de la personne qui est le rentier lorsque vous effectuez le premier dépôt. Nous calculons le montant du revenu garanti à vie au moyen de taux fondés sur l'âge et le sexe du rentier.

DEUX VIES

Cette option procure un revenu garanti qui repose sur la tête du rentier et sur celle de la deuxième vie. Si cette option est choisie, la deuxième vie doit être le conjoint du rentier. Nous calculons le revenu garanti à vie en fonction de l'âge du rentier, ou de celui de la deuxième vie si cette personne est plus jeune.

ÂGE DE RÉFÉRENCE

L'âge du rentier à la fin de l'année civile au cours de laquelle le propriétaire du contrat choisit de commencer le versement du revenu garanti à vie. Dans le cas de l'option revenu deux vies, il s'agit de l'âge du rentier ou de celui de la deuxième vie si cette personne est plus jeune.

TAUX DE REVENU MINIMAL

Le taux que nous appliquons à un dépôt et qui détermine le montant du revenu garanti à vie que vous recevrez.

MONTANT DE REVENU MINIMAL

Le montant minimal de revenu garanti à vie que vous recevrez.

TAUX DE REVENU GARANTI À VIE

Le taux que nous utilisons pour déterminer le montant de revenu garanti à vie que vous recevrez lorsque vous choisissez le revenu.

MONTANT DU REVENU GARANTI À VIE

Le montant de revenu garanti qui peut être retiré chaque année civile durant la vie du rentier ou celle de la deuxième vie (s'il y a lieu), lorsque vous choisissez le revenu.

Les FPG Financière Sun Life sont des contrats individuels de rente à capital variable établis par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2015.
820-4339-04-15

Financière 
Sun Life